

# Formation - Spécial apprentissage

Vous trouverez ici un zoom sur les données à renseigner obligatoirement pour l'apprentissage.

Notez par ailleurs que le catalogue apprentissage est également consommé par La Bonne Alternance (service financé par la DGEFP, facilitant la mise en relation Jeunes). Vous pourrez ainsi être sollicités par mail par ce service.

- [Habilitation à former](#)
- [OFA Responsable - Rappel important](#)
- [Durée de cycle](#)
- [Cycles de l'alternance](#)
- [Blocs de compétences](#)
- [Parcousup et Affelnet](#)

# Habilitation à former

## Rappel important :

Pour être affiché dans le catalogue national apprentissage réglementaire, le contrôle sur les habilitations à former est validé **dès que l'OF responsable ou l'OF formateur détient l'habilitation à former (contrôle pour les titres professionnels et les titres inscrits sur demande)**

## Comment le vérifier ? :

Dans votre fiche STRUCTURE, allez sur l'onglet "Habilitations RNCP / RS" et vérifier si le code RNCP de votre saisie en cours est bien affiché.

En cas d'absence de celui-ci, vous devez contacter le certificateur afin qu'il ajoute votre SIRET dans la liste sur France compétences.

Code certification	Code RNCP	Code RS	Libellé	Former	Organiser	Date fin enreg.
<a href="#">109049</a>	<a href="#">35030</a>		Titre professionnel assistant ressources humaines	✓ Oui	✓ Oui	05/11/2025
<a href="#">113331</a>	<a href="#">36390</a>		Assistant de gestion et d'administration d'entreprise	✓ Oui	✓ Oui	25/04/2027
<a href="#">99145</a>	<a href="#">36804</a>		Titre professionnel secrétaire assistant	✓ Oui	✓ Oui	01/09/2025
<a href="#">119119</a>	<a href="#">36804</a>		Titre professionnel secrétaire assistant	✓ Oui	✓ Oui	28/02/2026

# OFA Responsable - Rappel important

**Nous vous rappelons que l'OFA Responsable :**

- signe les contrats,**
- fait le lien avec les OPCO**
- a en responsabilité de télécharger la liste des candidats d'Affelnet (si besoin, mail des directions à mettre à jour)**

# Durée de cycle

Informations -

Certifications

Principal	Certification	Date fin enreg.	État	
<input checked="" type="radio"/>	87865 - BTS enveloppe des bâtiments : conception et réalisation	31/12/2028	Publiées	<input type="checkbox"/>

Affichage de 1 à 1 sur 1 éléments

+ Ajouter

Durée de cycle (en années, obligatoire pour l'apprentissage)

**La durée de cycle (en année) : obligatoire pour l'apprentissage**, la durée de la formation correspond au nombre d'années nécessaires pour que le cycle de la formation soit validé.

Exemple : pour un BTS en 2 ans, la durée de la formation sera de 2, qu'il soit accessible dès la 1<sup>ère</sup> année de formation en apprentissage ou uniquement en 2<sup>ème</sup> année

Si le BTS a une durée pédagogique réduite et ne dure qu'un an, alors la durée de cycle sera 1.

La durée de formation est comprise entre 1 et 5 ans, elle est exprimée en année.

**C'est cet élément qui vous permettra de renseigner la rubrique cycles de l'alternance** dans la session.

# Cycles de l'alternance

À renseigner obligatoirement pour l'apprentissage (essentiel pour la visibilité sur Parcoursup et Affelnet)

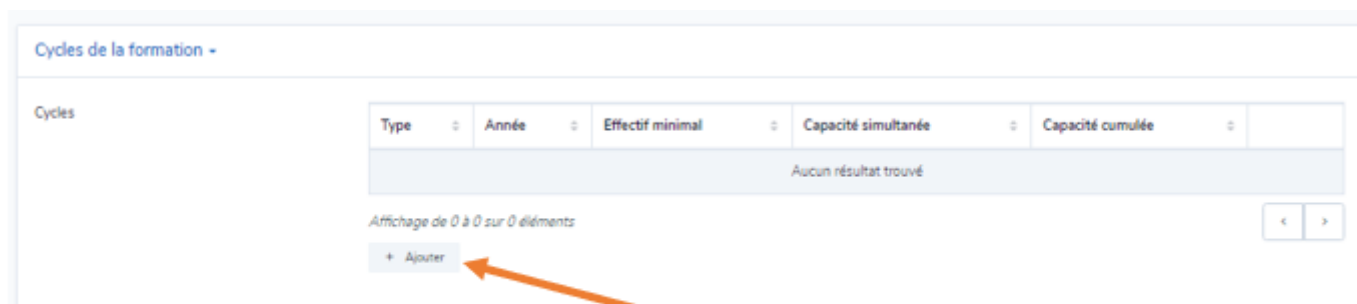
Cycles de la formation -

Cycles

Type	Année	Effectif minimal	Capacité simultanée	Capacité cumulée
Aucun résultat trouvé				

Affichage de 0 à 0 sur 0 éléments

+ Ajouter



Pour chaque année accessible en apprentissage, cliquez sur **Ajouter**

**Ajouter**

Année cycle : Année 1

Type de cycle : 1 - Contrat d'apprentissage

Effectif minimal : 5

Capacité cumulée : 12

Capacité simultanée : 12

Type d'alternance : 1 - Contrat d'apprentissage (CA)

Rythme

Unité : 3 - Semaine

En centre : 2

En entreprise : 2

Annotations :

- Année cycle : Préciser la ou les années en apprentissage
- L'année cycle ne peut être sélectionnée que si vous avez auparavant saisi la « durée cycle » dans la fiche formation**
- Type de cycle : préciser « En apprentissage »
- Type d'alternance : Préciser CA – Contrat d'apprentissage
- Effectif minimal : l'effectif minimal est le nombre d'apprenants requis pour que la session de formation s'ouvre.
- Capacité simultanée : la capacité d'accueil simultanée est le nombre maximal d'apprenants accueillis sur la session de manière simultanée. Exemple : sur un plateau technique de couture, 12 machines à coudre peuvent déterminer un accueil simultané de 12 apprenants.
- Capacité cumulée : la capacité cumulée est le nombre total d'apprenants qui pourront être formés sur cette session. Cette notion est distincte de la capacité simultanée lorsque des entrées en formation sont personnalisables.
- Rythme d'alternance : Préciser le rythme de l'alternance (ex. : 2 semaines en centre, 2 semaines en entreprise)

Éléments à renseigner si possible à compter de la rentrée 2026 - Effectif minimal - Effectif simultané -Effectif cumulé

**Effectif minimal** : minimum requis pour que la session de formation se tienne.

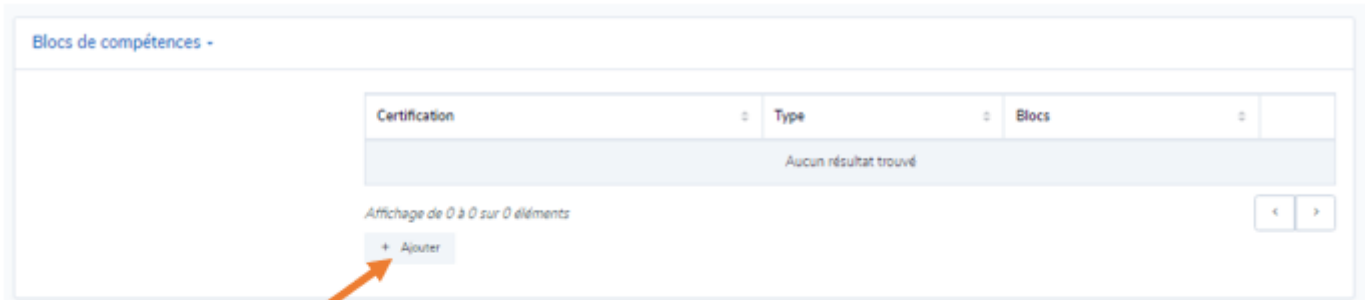
Illustration de **Capacité d'accueil simultanée** et de **Capacité de formation cumulée** :  
 Un OFA a une session en apprentissage de 24 apprentis, constitué de 2 groupes de 12 qui lui permet de former alternativement le groupe A en semaine paire; le groupe B en semaine impaire.

-> La **Capacité d'accueil simultanée** est de 12. Les apprentis seront le plus souvent que 12 en même temps pour suivre l'enseignement et la pratique.

-> la **Capacité de formation cumulée** est de 24 puisqu'à la fin de la session, ce sont bien 2 x 12 apprentis qui auront été formés.

# Blocs de compétences

Ce champ est à renseigner pour les sessions associées à des formations certifiantes décrites en blocs de compétences auprès du RNCP (France compétences). **Pour l'apprentissage, vous devez sélectionner obligatoirement « validation totale ».**



Blocs de compétences -

Certification	Type	Blocs
Aucun résultat trouvé		

Affichage de 0 à 0 sur 0 éléments

+ Ajouter

Cliquez sur **Ajouter** pour préciser les blocs de compétences concernés par cette session. Si le bouton **Ajouter** n'est pas visible, c'est que la certification n'est pas encore décrite en blocs sur France compétences.



Ajouter

Certification \* 102925 - Titre professionnel gestionnaire comptable et fiscal

Type de validation \* -- Choisissez un élément --

Blocs de compétences \*

Annuler Valider

Sélectionnez ensuite le type de validation : **pour l'apprentissage, sélectionnez obligatoirement « Validation totale »**

# Parcoursup et Affelnet

- **Parcoursup** : la saisie des formations accessibles en apprentissage sur la plateforme du Carif-Oref doit être réalisée avant fin octobre de l'année en cours (ex. : octobre 2025) pour la rentrée de l'année suivante (ex. : rentrée 2026) afin d'être visible dès l'ouverture de la plateforme aux familles en décembre, puis pour la formulation des vœux en janvier. Toutefois, l'affichage sur Parcoursup continue au-delà de cette date, mais rendra vos formations moins visibles aux yeux des futurs étudiants.
- **Affelnet** : la saisie des formations doit être réalisée pour fin mars de l'année en cours pour la rentrée suivante. **Attention, les données sont intégrées en 1 seule fois, pas de rattrapage possible !**